**Commune D'ORVAULT**

| | |
|---|---|
| **DEPARTEMENT**<br>Loire-Atlantique<br><br>**ARRONDISSEMENT**<br>NANTES<br><br>**CANTON**<br>SAINT-HERBLAIN II | EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS<br><br>CONSEIL MUNICIPAL<br><br>31 mars 2025 |

L'an deux mil vingt-cinq le lundi trente-et-un mars, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-et-un mars deux mille vingt-cinq, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

**Etaient présents** : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, M. Jean-Yves ROUX, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, M. Dominique GOMEZ, Mme Sandrine BRUN, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, Mme Elodie RAGUIN, M. Gilles BERRÉE, M. Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. André NYAMSI-HENDJI

**Absents ayant donné pouvoir** :

| | | |
|---|---|---|
| Mme Linda PAYET | donne procuration à | M. Dominique GOMEZ |
| Mme Françoise NOBLET | donne procuration à | Mme Colette VINET-PINSON |
| Mme Stéphanie BELLANGER | donne procuration à | M. Pierre ANNAIX |
| Mme Maryse PIVAUT | donne procuration à | M. Florent THOMAS |
| M. Damien LE ROUX | donne procuration à | Mme Elodie RAGUIN |

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Pierre ANNAIX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## 27. Attribution de subventions de projet aux associations du secteur coopération internationale

***Monsieur DUPONT rapporte :***

Les propositions d'attribution de subventions aux associations du secteur coopération internationale ont été établies après analyse des dossiers de subvention transmis par les associations. Les subventions municipales répondent à l'objectif de soutenir le fonctionnement global des associations et, dans le cadre de la coopération internationale, sur certains projets spécifiques.

L'enveloppe globale des subventions du secteur « coopération internationale » s'élève à 11 700 € pour l'année 2025.

| **Subventions aux projets** | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Association** | **Activité de l'association** | **Subvention 2024** | **Subvention sollicitée** | **Subvention proposée 2025** |
| ARCADE | Création d'une passerelle à So-Ava<br>*Cf. présentation du projet en annexe* | 300 € (fonctionnement) | 3 000 € | 3 000 € |
| Guinée 44 | Projet Edukindia 4<br>*Cf. convention d'objectifs et de moyens (délibération en date du 8/04/2024)* | 4 000 € | 4 000 € | 4 000 € |
| | | | **TOTAL** | **7 000 €** |

Les crédits seront prélevés sur le compte MAISONASSO 048.65748.

***DECISION***

Sur proposition de la commission Culture, Sports et Coopération Internationale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** les propositions d'attribution de subventions de projet telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessus pour les associations du secteur coopération internationale.

Extrait certifié conforme
Orvault, le 1er avril 2025

**Le secrétaire de séance**

MAIRIE D'ORVAULT 44700

**Jean-Sébastien GUITTON**
**Maire d'Orvault**

**Pierre ANNAIX**

Rendu exécutoire
Par télétransmission en Préfecture le : 01 AVR. 2025
Et par publication le : 01 AVR. 2025

ANNEXE à la délibération subventions aux projets - secteur coopération internationale

**Présentation du projet de nouvelle passerelle à SO AVA, partenariat ARCADE**

Dans le cadre de la coopération décentralisée entre les Villes d'Orvault et de So Ava au Bénin, l'Association ARCADE a présenté un nouveau projet de construction d'une passerelle. L'objectif de ce projet est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de toute la communauté de Sô-Tchanhoué (lieu-dit situé sur la Commune de So Ava, dans la région lacustre du lac Nokoué), dans le cadre de leurs activités économiques (accès au marché) et scolaires (accès au collège).

Par le passé, l'Association ARCADE a déjà réalisé deux passerelles et une dizaine de blocs de latrines, avec le soutien financier et technique de la Ville d'Orvault et de Nantes Métropole.

Cette nouvelle passerelle, construite dans la continuité d'un ouvrage précédemment réalisé, doit remplacer une passerelle existante en bois rustique, difficilement praticable. Quelques 250 passages par jour ont été comptabilisés sur cette portion.

Les travaux sont programmés en 2025 et doivent être réalisés avant le début de la saison des pluies (avant l'été).

Le projet, défini en concertation étroite avec la Commune de SO AVA qui contractualise directement avec l'entreprise de travaux dans le cadre d'un marché public, est estimé à 18 932€ (H.T.) et 737€ de rémunération d'un consultant en maitrise d'ouvrage.

Trois co-financeurs s'engagent :

- La Commune de SO AVA pour un montant de 4 187€, correspondant à la prise en charge de la fourniture de matériaux de construction et des frais de gardiennage, soit 22,1% du coût total des travaux ;
- La Ville d'Orvault s'engage sur le versement d'un acompte de 3000€ en 2025, somme à reconduire à l'identique, après travaux, sur l'exercice 2026, soit une prise en charge à hauteur de 31,7% du coût total des travaux sur deux années ;
- L'Association ARCADE rémunère le consultant en maitrise d'ouvrage et finance le solde de l'opération, 8 745€, soit 46,2% du coût total.